

assuré social THOMAS THIBAUT

n° de Sécurité Sociale 1 58 02 75 040 014 12

Pour toutes vos démarches, utilisez le compte ameli
ou l'application ameli pour smartphoneCPAM de l'HERAULT 29, cours Gambetta
34934 MONTPELLIER CEDEX 9M. THOMAS THIBAUT
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Voici le détail des versements vous concernant pour la période du 01/02/2023 au 28/02/2023 .

Ces informations ont été directement transmises par votre caisse d'assurance maladie à votre organisme
complémentaire . En conséquence, vous n'avez pas besoin de lui envoyer ce relevé.**pour information**

dates	nature des prestations	montant payé	base du rembours.	taux	montant versé
	pour THIBAUT né(e) le 06/02/1958 maladie réf 2590 2303840000728				
19/12/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	15,58	15,58	60 %	9,35
26/12/2022	AUTRES APP. LPP (AAR)	62,32	62,32	60 %	37,39
	réglé le 08/02/2023 au destinataire LVL MEDICAL MONTPELLIER : 46,74 euro(s) maladie réf 2340 2305110003208				
15/02/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	7,75	7,75	65 %	5,04
15/02/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
15/02/2023	PHARMACIE (PH7 + PC)	1,11	1,11	65 %	0,72
15/02/2023	HONOR. DISPENS. (HD7 + PC) franchise à retenir (FRT) ⁽¹⁾	1,02	1,02	65 %	0,66 -0,50
15/02/2023	HONOR.DISPENS.REM (HDR + PC)	0,51	0,51	65 %	0,33
15/02/2023	HONOR.DISP.SPEC (HDE + PC)	3,57	3,57	65 %	2,32
	réglé le 21/02/2023 au destinataire SELARL PHARMACIE SAINT-RO CH : 9,73 euro(s) maladie réf 2180 2305155022922				
20/01/2023	PARCOURS COORDONNE - MEDECIN CORRESPONDANT ACTE DE CHIRURGIE Sect1 (ADC) participation forfaitaire à retenir (PFT)	255,37	255,37	100 %	255,37 -1,00
	réglé le 23/02/2023 au destinataire DAMBRON PHILIPPE : 255,37 euro(s)				

(1) Les participations forfaitaires et franchises constatées sur ces actes sont déduites du montant remboursé dans la partie « Vos remboursements de soins » ou le seront sur vos prochains règlements.